Réponse

1/ Type de mission d'audit :

Il s'agit d'une mission d'audit financier spécifique, axée sur l'optimisation des états financiers en vue d'une fusion. On pourrait également la qualifier de mission de conseil en restructuration financière.

2/ Objectifs de chaque recommandation :

- **Augmentation du capital :**
  - Objectif : Renforcer les fonds propres de l'entreprise, améliorer sa solvabilité et sa capacité d'endettement, et envoyer un signal positif aux investisseurs et aux partenaires potentiels dans le cadre de la fusion.
  - Cela améliore le fonds de roulement propre, un élément clé de l'analyse de la santé financière d'une entreprise.
- **Absorption du report à nouveau débiteur :**
  - Objectif : Effacer les pertes cumulées de l'entreprise, améliorer l'apparence du bilan et renforcer la confiance des partenaires.
  - Un report à nouveau débiteur peut être perçu comme un signe de difficultés financières.
- **Nettoyage de l'actif :**
  - **Élimination des immobilisations non utilisables :**
    - Objectif : Assainir le bilan en supprimant les actifs qui n'ont plus de valeur, ce qui améliore la rentabilité apparente et la valeur réelle de l'entreprise.
  - **Abandon des créances insolvables :**
    - Objectif : Améliorer la qualité de l'actif en supprimant les créances irrécouvrables, ce qui donne une image plus fidèle de la situation financière de l'entreprise.
  - **Assainissement du passif :**
    - Objectif : Réduire les dettes de l'entreprise, notamment celles qui entraînent des coûts supplémentaires (majorations), et améliorer sa solvabilité.

En résumé, toutes ces actions visent à présenter un bilan plus sain et attrayant pour les partenaires dans le cadre de la fusion.

3/ Peut-on recourir à un cadre de l'entreprise pour effectuer cette mission ?

- Bien que certains aspects de cette mission puissent être réalisés par des cadres de l'entreprise (par exemple, l'identification des immobilisations à éliminer), il est fortement recommandé de faire appel à un auditeur externe ou à un expert-comptable indépendant.
- Voici pourquoi :
    - **Objectivité et impartialité :** Un auditeur externe apporte un regard objectif et indépendant, ce qui est essentiel pour garantir la fiabilité des informations financières.
    - **Expertise technique :** Un professionnel qualifié possède l'expertise nécessaire pour évaluer la situation financière de l'entreprise, identifier les risques et proposer des solutions adaptées.
    - **Crédibilité :** Un audit réalisé par un professionnel indépendant renforce la crédibilité des états financiers auprès des partenaires et des investisseurs.
    - **Conflit d'intérêt**: Un cadre de l'entreprise peut avoir des conflits d'intérêt, et ne pas pouvoir apporter l'objectivité nécessaire.

En conclusion, bien que des cadres internes puissent assister dans certaines tâches, l'intervention d'un professionnel externe est cruciale pour assurer la qualité et la crédibilité de la mission.